



Pays de Bray

Le paysage est un bien commun, il est le cadre de vie des habitants et le support d'activités touristiques, économiques et récréatives participant à l'attractivité du territoire. Sa préservation est l'affaire de tous.

ACCOMPAGNEMENT VÉGÉTAL

OBJECTIFS

Le CAUE, la Chambre d'agriculture et la DDTM ont souhaité élaborer un guide d'information et de conseil pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de construction de bâtiments agricoles afin de favoriser leur bonne insertion paysagère et, ainsi mieux valoriser l'évolution des paysages ruraux. Ce document a une vocation pédagogique et n'est pas opposable aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Il se compose de trois volets :

- Démarches préalables à la construction,
- Approche architecturale,
- Accompagnement végétal.

Ce troisième volet a pour objectif de témoigner de l'intérêt pour les agriculteurs de mettre en place une végétation aux abords du bâtiment, qui soit adaptée au site et à ses besoins.

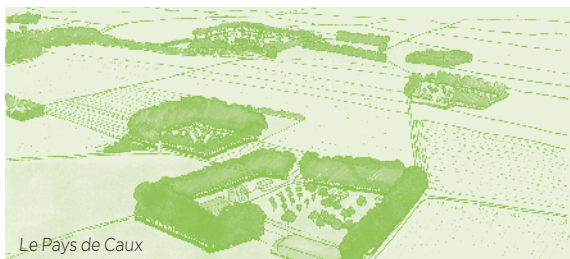
CONTEXTE

Le Pays de Caux, le Pays de Bray et la Vallée de Seine sont les trois entités paysagères majeures de la Seine-Maritime. Elles présentent des structures agraires et des modes d'habiter issus des caractéristiques géographiques, climatiques, sociales et culturelles.

La végétation est une composante particulièrement importante qui structure les paysages ruraux et se décline de manière très diverse.

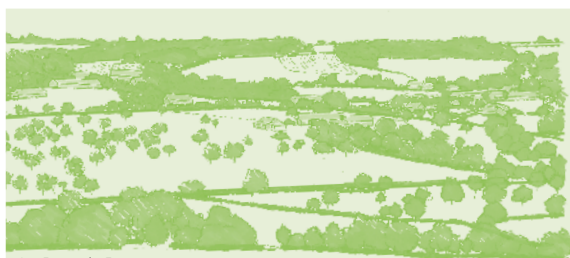
Les corps de ferme du XXI^e se présentent souvent comme des assemblages de bâtis composites, mutables, dont les limites s'étendent avec l'évolution de l'activité. Le lieu d'implantation et l'orientation des nouveaux bâtiments agricoles sont parfois imposés par des contraintes réglementaires ou techniques liées à l'exploitation.

Un accompagnement végétal permet de valoriser le patrimoine des exploitants et d'améliorer leurs conditions de travail tout en assurant la bonne insertion des constructions dans le site environnant.



Le Pays de Caux

Vaste plateau recouvert de limons fertiles favorables à la grande culture, le Pays de Caux présente des étendues de champs ouverts, ponctuées de clos-masures ceinturés de rideaux arborés.



Le Pays de Bray

En Pays de Bray, les corps de fermes et les prairies sont ceinturés de haies champêtres et, parfois, plantés de pommiers formant le bocage brayon. Les versants peu abrupts sont occupés par des champs ouverts.



La vallée de Seine

La Vallée de la Seine offre des paysages ruraux fortement marqués par la présence de l'eau. Dans les marais, les prairies humides sont cloisonnées par un réseau de fossés soulignés de haies et d'arbres têtards.

LES PLANTATIONS EN LIMITE DU CORPS DE FERME

Une végétation structurante

La perception du corps de ferme est étroitement liée au traitement de ses limites. En matière d'insertion paysagère, la végétation périphérique joue un rôle structurant. L'implantation d'une nouvelle construction, dans le corps de ferme ou à l'extérieur, peut modifier profondément la silhouette de l'exploitation. Lors d'un projet de construction, il faut réfléchir au dialogue qu'entretiendra le bâti avec son environnement proche et lointain : «Qu'est-ce que je vois depuis mon corps de ferme ? Comment est-il perçu depuis l'extérieur ?».

POURQUOI PLANTER ?

- Accompagner la nouvelle construction et l'inscrire dans le paysage local.
- Protéger des vents dominants le corps de ferme et les animaux.
- Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement.
- A proximité d'habitations, créer un écran visuel entre la ferme et les riverains.
- Constituer une ressource économique (bois-énergie) pour l'exploitant.

COMMENT PLANTER ?

Le rapport construction /végétation à planter dépend de la qualité architecturale du bâti, des emprises disponibles et du souhait de masquer ou de laisser voir le bâtiment.

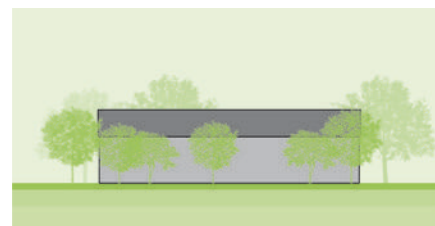


Une **structure linéaire continue** (haie haute, alignement, bande boisée) masquera le bâtiment mais soulignera les contours du corps de ferme.



Une **structure ponctuelle** (bosquet ou arbre isolé) créera des vues directes sur le bâtiment tout en cassant sa linéarité.

Le choix d'une végétation discontinue est l'occasion pour l'exploitant de conserver des perspectives remarquables (si elles existent) sur la campagne alentour.



Un verger, une haie **discontinue** ou un alignement lâche atténuera l'impact visuel du bâtiment tout en mettant en valeur certaines de ses parties.

OÙ PLANTER ?

Planter en retrait du bâti (de 10 à 20 m) pour :

- Prendre en compte l'extension éventuelle du corps de ferme. Un recul plus important pourra, dans ce cas, être envisagé,
- Permettre la circulation et les manoeuvres des engins agricoles,
- Maintenir une bonne ventilation dans les bâtiments d'élevage,
- Limiter l'apport de feuilles mortes dans les gouttières et laisser les arbres s'épanouir,
- Faciliter l'entretien et l'exploitation des plantations.

En périphérie du corps de ferme :

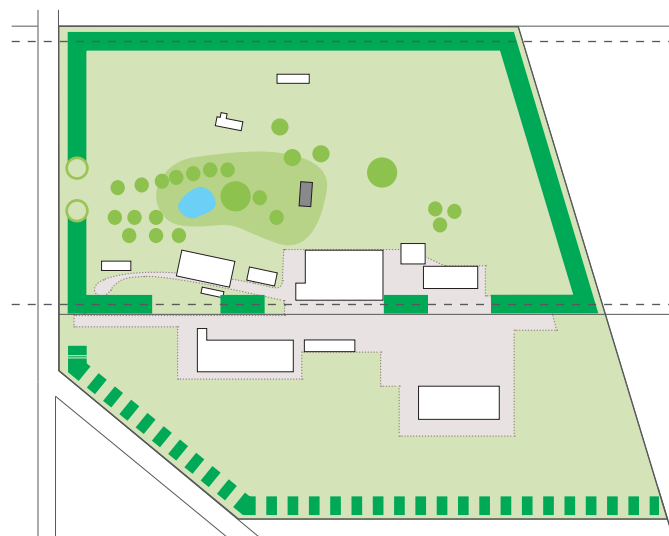
- En prolongeant des structures végétales existantes, sur une prairie attenante par exemple,
- En recomposant l'ensemble des limites de l'exploitation pour y inclure les anciens bâtiments et renouveler une structure végétale vieillissante.

Planter là où les bâtiments sont visibles depuis les routes :

- Sans forcément recourir à des haies continues,
- En se limitant à certains côtés du corps de ferme pour conserver une ouverture sur l'espace agricole ou faciliter l'accès aux prairies.

Sur les terrains en pentes :

Les boisements peuvent valoriser, stabiliser et limiter l'érosion des fortes pentes et des talus issus des terrassements nécessaires à la construction.



- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| ○ Arbre futur | ■ Jardin d'agrément |
| ● Arbre isolé existant | ■ Mare |
| □ Alignement futur | — Limites cadastrales |
| ■ Alignement existant | — Circulations et zone technique |
| ■ Prairie | - - Lignes de force du paysage |

QUE PLANTER ?

Des essences locales :

- Pour s'assurer que les végétaux sont adaptés au climat et aux sols de la région,
- Pour favoriser la biodiversité, pour leur intérêt pour les cultures (faune auxiliaire) et leur rôle cynégétique.

Une végétation en lien avec le paysage alentour au niveau :

- De la structure paysagère : talus plantés en Pays de Caux, haies variées en Pays de Bray, arbres têtards en vallées...
- Des essences présentes pour qu'elles soient adaptées au type de sol (calcaire ou acide, argileux ou sableux, sec ou humide), ou à la proximité de la mer.

Des plantations en rapport avec l'échelle du bâti

Choisir un type de plantation qui, par sa forme et son développement, soit en adéquation avec l'échelle du bâtiment. Les gabarits actuels incitent à privilégier des arbres de grand développement qui peuvent être associés à des végétaux plus bas (haies mixtes par exemple).



QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Dans le cas de haies ou de bandes boisées, **privilégier des espèces d'arbres à croissance rapide** assurant une protection contre les vents et les vues à court ou moyen terme, et /ou y associer une rangée d'essences à croissance plus lente. Les premières pourront être exploitées pour le bois une fois les secondes bien développées.
- **Favoriser une diversité d'espèces** afin de renforcer le rôle écologique de la haie et de limiter les risques de dépérissement en cas de problèmes sanitaires sur une espèce.
- Le choix des essences doit aussi **tenir compte de la gestion envisagée** (port libre ou taillé, taille en têtard, en rideau, recépage...), de la **valorisation économique** des plantations, de leur **intérêt cynégétique** pour les agriculteurs-chasseurs et des caractéristiques des espèces (feuillage caduc ou persistant, hauteur, longévité, vitesse de pousse, toxicité pour les animaux, caractère mellifère ou comestible...).
- Veiller à bien **protéger les plantations** du bétail dès que l'espace où elles se trouvent est pâturé.



PARMI LES ESSENCES LOCALES CONSEILLÉES POUR LES HAIES :

Arbres de grand développement

Charme commun / *Carpinus betulus*, Châtaignier / *Castanea sativa*, Chêne pédonculé / *Quercus robur*, Chêne sessile / *Quercus petraea*, Erable sycomore / *Acer pseudoplatanus*, Hêtre commun / *Fagus sylvatica*, Merisier / *Prunus avium*, Tilleul à petites feuilles / *Tilia cordata*

Essence non indigène tolérée : Aulne de Corse / *Alnus cordata*

Arbres de petit développement (7 à 15 m)

Aubépine monogyne / *Crataegus monogyna*, Erable champêtre / *Acer campestre*, Houx commun / *Ilex aquifolium*, Cormier / *Sorbus domestica*, Cerisier de Sainte Lucie / *Prunus mahaleb*, Poirier sauvage / *Pyrus pyraster*, Pommier sauvage / *Malus sylvestris*, Prunier myrobolan / *Prunus ceracifera*, Saule blanc / *Salix alba*, Saule marsault / *Salix caprea*

Arbustes

Ajonc d'Europe / *Ulex europaeus*, Amélanthier vulgaire / *Amelanchier ovalis*, Bourdaine / *Rhamnus frangula*, Cornouiller mâle / *Cornus mas*, Cornouiller sanguin / *Cornus sanguinea*, Fusain d'Europe / *Euonymus europaeus*, Houx commun / *Ilex aquifolium*, If / *Taxus baccata*, Néflier commun / *Mespilus germanica*, Nerprun purgatif / *Rhamnus catharticus*, Noisetier / *Corylus avellana*, Osier rouge / *Salix triandra*, Poirier sauvage / *Pyrus pyraster*, Prunellier / *Prunus spinosa*, Sureau noir / *Sambucus nigra*, Troène commun / *Ligustrum vulgare*, Viorne lantane / *Viburnum lantana*, Viorne obier / *Viburnum opulus*

La plantation de frêne est actuellement déconseillée du fait du développement d'un champignon, la charlarose, qui fait dépérir certains alignements et boisements.

Légende :

Essences à croissance rapide

Essences toxiques pour les animaux d'élevages

Pour plus d'informations sur les essences locales, leurs caractéristiques et leur utilisation, consulter la fiche dédiée, disponible prochainement sur le site du CAUE76.

DES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES POTENTIELS

La transition énergétique revalorise le bois comme source d'énergie. Des filières reposent aujourd'hui sur la capacité de l'arbre à restaurer la fertilité et la structure des sols ou à offrir un revenu complémentaire par la production de bois d'œuvre. Le projet de plantation s'intègre ainsi à l'économie générale de l'exploitation en offrant une source de diversification supplémentaire. Différentes valorisations du bois sont possibles selon le type de plantation choisi :

- **Pour le bois-bûche** : bandes boisées ou petits boisements composés d'essences de feuillus à bois dur.
- **Pour le bois en plaquettes** : tous types de haies bocagères.
- **Pour le bois raméal fragmenté (BRF) et les paillasses** : des haies, des taillis à très courtes rotations ou les résidus de taille. Frais, les jeunes rameaux de feuillus servent à améliorer la fertilité et la structure des sols. Secs, ils constituent des paillasses pour le jardin.
- **Pour l'agroforesterie** : haies, alignements d'arbres et vergers. L'association cultures / production de bois d'œuvre ou de bois-énergie optimise la production de biomasse.

LES PLANTATIONS COMPLÉMENTAIRES

A l'intérieur de l'exploitation, la végétation permet de relier, séparer, organiser ou différencier des espaces de fonctions différentes. Elle participe à créer un cadre de vie et de travail agréable pour l'exploitant et sa famille. Elle peut aussi avoir une fonction d'agrément.

▲ SIGNALER LES ENTRÉES

Le végétal, mis en place au niveau des entrées offre des possibilités d'aménagement variées, tout en s'adaptant à leur usage (desserte de l'habitation ou de l'exploitation).

- Un arbre ou un groupe d'arbres crée un repère visuel. Il marque l'entrée de l'exploitation et donne une identité propre au lieu.
- Si l'entrée de l'exploitation n'est pas dissociée de celle de l'habitation, si possible créer un nouvel accès.



▲ DISSOCIER LES CIRCULATIONS

- Différencier les chemins de l'exploitation des chemins « privés » liés à l'habitation pour :
 - Sécuriser et faciliter les circulations,
 - Garantir une certaine propreté des chemins aux abords de la maison,
 - Adapter l'entrée fonctionnelle aux gabarits des engins agricoles.
- Un alignement ou une haie souligne la présence d'un chemin, indique une orientation.



▲ SÉPARER L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PRIVATIF

La dissociation des espaces liés à l'exploitation des zones privées attenantes à l'habitation permet d'améliorer la qualité des espaces de vie de l'exploitant et de sa famille, et de préserver le caractère souvent patrimonial du corps de ferme.



- Des haies hautes, taillées ou libres et des alignements atténuent les vues sur les bâtiments et garantissent une certaine intimité.

- Un verger, un bosquet ou une bande boisée permettent de « mettre à distance » les équipements de production en créant un espace « tampon ».

- Des parterres arbustifs agrémentant les abords de l'habitation invitent à enrichir la palette végétale d'espèces horticoles, propres au jardin.

▲ INTÉGRER LES ÉQUIPEMENTS ANNEXES

Les vues sur les silos d'ensilage, fumières, fosses à lisier et aires de stockage peuvent être améliorées par des plantations libres :

- Implanter la végétation avec un certain recul,
- Éviter les plantations en pourtour immédiat d'équipements et les haies taillées qui risquent de souligner davantage leur présence.

▲ MAINTENIR ET RENOUELER LES ÉLÉMENTS NATURELS EXISTANTS

Les vergers, les fruitiers isolés (poirier de coq, noyer, châtaignier...), les arbres d'ornement et les mares participent à l'identité et à l'ambiance de la ferme. De plus, ils ont un rôle écologique et patrimonial (maintien des spécificités locales). Les mares ont aussi un rôle à jouer dans la gestion des eaux de ruissellement (toitures, chemins, aires imperméabilisées). Elles peuvent également servir de réserve d'eau en cas d'incendie à condition de remplir certains critères et de l'accord du S.D.I.S.

Pour gérer les eaux pluviales, lors de la construction d'un nouveau bâtiment :

- Élargir la mare existante sur l'exploitation, si sa capacité de stockage est insuffisante ou créer un nouvel ouvrage,
- Garantir l'efficacité hydraulique de la mare en aménageant une surverse et /ou un débit de fuite pour qu'elle se vidange,
- Donner des formes courbes plutôt que rectangulaires à l'ouvrage créé et profiler ses berges en pentes douces sur le modèle d'une mare traditionnelle,
- Protéger les berges par une clôture positionnée en retrait pour éviter le surpiétinement par les animaux.